



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

http://www.saintmalonsurmel.fr/

Envoyé en préfecture le 14/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 035-213502909-20200313-D_20200313_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2020

Date de convocation : 03 mars 2020

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt, le treize mars, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, Mme Erell LISSILLOUR.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PIERRARD.

2020-03-13/02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-31,

VU le compte de gestion dressé par le comptable des finances publiques,

Considérant que l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Considérant que le compte administratif permet de connaître les réalisations effectuées par le service ordonnateur tant en recette (titres), qu'en dépense (mandats).

Sous la présidence de M. André DELAROCHE adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal pour l'année écoulée 2019, qui s'établit ainsi :

Compte administratif budget communal pour l'exercice 2019	Dépenses	Recettes	Excédent de clôture
Section de fonctionnement	314 609,80 €	393 217,57 €	78 607,77 €
Section d'investissement	462 681,41 €	544 851,48 €	82 170,07 €
Résultat cumulé pour l'exercice 2019	777 291,21 €	938 069,05 €	160 777,84 €

Hors de la présence de Monsieur Gilles LE MÉTAYER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer